



**Consulat Général d'Italie
Lagos**

VISA D'ENTRÉE POUR "MOTIFS RELIGIEUX" (V.S.U. OU V.N.)

Le visa pour motifs religieux permet l'entrée, pour un séjour de courte ou longue durée, aux religieux et religieuses étrangers – entendus comme ceux qui ont déjà reçu l'ordination sacerdotale ou une condition équivalente – ministres de cultes appartenant à des organisations confessionnelles inscrites sur la liste tenue par le Ministère de l'Intérieur, qui souhaitent participer à des cérémonies religieuses ou exercer des activités ecclésiastiques, religieuses ou pastorales.

Pour demander le visa, il faut présenter :

1. [Formulaire de demande de visa](#) de séjour dûment rempli et signé ;
2. Passeport en cours de validité d'au moins trois mois supérieur à la durée du séjour ;
3. Une photo récente au [format passeport](#) ;
4. Documentation prouvant la condition effective de religieux ;
5. Garanties documentées concernant le caractère religieux de la manifestation ou des activités invoquées comme motif du séjour ;
6. Réservation aérienne ;
7. Documentation prouvant la disponibilité de moyens financiers suffisants ou, si les frais de séjour sont pris en charge par un organisme religieux, une déclaration appropriée de l'organisme ;
8. Invitation et/ou déclaration de l'organisme religieux visée par la Secrétairerie d'État du Vatican ou par la Nonciature apostolique présente dans le pays d'origine de l'étranger ;
9. Assurance santé voyage valable pour toute la durée du visa, avec une couverture minimale de 30 000 € pour les frais d'hospitalisation d'urgence et de rapatriement.

ATTENTION : La liste des documents ci-dessus doit être considérée comme indicative pour les usagers. Le Consulat se réserve le droit d'effectuer des vérifications supplémentaires selon le cas et de demander des compléments documentaires.